



2025/

Procès-verbal **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 Procuration : 01	Le 21 janvier 2025 à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ZAMPARO Justine, Maire, <u>Date de la convocation :</u> 16/01/2025
<u>Présents :</u> -- BOURDON Isabelle -- BUNOZ Mickaël -- Mme CHARVET Claudette -- DELAHAYE Sandrine -- GALLARD TORGUE Séverine -- LE GUEN Ophélie -- MOINE Jean-Luc -- ZAMPARO Justine.	
<u>Absents excusés :</u> -- Mme Mathilde ROSSAT (pouvoir donné à Mme LE GUEN Ophélie) -- LOBRY Sylvain -- SONDARD Joël. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Mme CHARVET Claudette a été nommée secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Délibération Aménagement du territoire et urbanisme - Avenant de prolongation de la convention relative à la gestion du service intercommunal d'Applications du Droits du Sol (ADS) liant la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres.
- Projet Travaux et subventions à réaliser sur 2025.
- Inondations à « Pré Servin ».
- Verglas « montée des Princes ».

Questions diverses

- ✓ Chemin communal
- ✓ Courrier reçu d'un habitant en recommandé avec accusé de réception

Séance privée

Le procès-verbal du 17/12/2024 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE

Aménagement du territoire et urbanisme – Avenant N° 4 de prolongation de la convention relative à la gestion du service intercommunal d'Applications du Droits du Sol (ADS) liant la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres.

Délibération 2025/01/01

Rapporteur : Mme Justine ZAMPARO, Maire

Par délibération du conseil communautaire le 8 juin 2015, la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres se sont entendues pour créer un service commun



d'instruction des autorisations d'urbanisme, la commune de Rumilly assurant une prestation de service pour l'application du droit des sols des communes adhérentes aux services. Celles-ci confiaient l'instruction des actes d'urbanisme en signant une convention de gestion de ce service avec la communauté de communes et la communauté de communes conventionnait avec la ville de Rumilly pour assurer une mission d'instruction de ces mêmes actes. Ces deux conventions fixaient les modalités d'organisation financières.

Durant l'année 2023, simultanément à la mise en œuvre du PLUi-HM, les élus communautaires ont convenu, en lien avec les communes membres de la Communauté de Communes et la ville de Rumilly d'un travail de réflexion sur l'intégration du service urbanisme réglementaire au niveau intercommunal.

Au cours de l'année 2024, plusieurs réunions de travail, associant élus et techniciens concernés, ont eu lieu afin de définir les modalités d'organisation d'un nouveau service mutualisé d'Application de droits des sols intercommunal.

Compte tenu des difficultés rencontrées, en particulier :

- complexité des procédures pour l'intégration du personnel de la ville de Rumilly au sein du nouveau service mutualisé, difficultés à recruter un deuxième instructeur nécessaire pour répondre aux volumes de dossiers à instruire,
- impossibilité pour la communauté de communes de libérer des bureaux au 1^{er} janvier 2025 pour accueillir ce nouveau service

Il est proposé de reporter l'ouverture effective du service mutualisé ADS intercommunal de trois mois, renouvelables une fois, portant la date de création du nouveau service intercommunal au plus tard, au 1^{er} juillet 2025.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Pour : 09 contre : 00 abstentions : 00

- **APPROUVE l'avenant n°4 relatif à la prolongation d'une durée de 3 mois, renouvelable une fois, de la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols ADS liant la Communauté de communes et ses communes membres, annexé à la présente délibération ;**
- **AUTORISE Mme le maire à signer ledit avenant et tous actes afférents à cette décision.**

Travaux et subventions à réaliser sur 2025.

Il est présenté le tableau des prévisions de travaux qui peuvent être réalisés et les subventions qui peuvent être allouées en 2025 afin de prévoir le budget investissement.

À noter : les travaux de la place de l'église, du parc de jeux, du revêtement du chemin des Trois Bornes et du chemin de la Bergerie, ainsi que la rénovation du logement municipal.

Inondations à « Pré Servin »

Mme le maire informe le conseil municipal que des habitations ont subi des inondations à Pré Servin lors des dernières fortes pluies. Il est proposé de contacter le propriétaire du terrain au-dessus responsable afin de trouver une solution. Il est également important de réexaminer les écoulements de l'impasse de Bramafan.

**Verglas « montée des Princes »**

Mme le Maire signale qu'il a fallu fermer la voie « montée des princes » afin de sécuriser l'accès aux automobilistes et piétons, suite à d'importantes plaques de verglas qui donnent vers la route de Droisy.

QUESTIONS DIVERSES**Chemin communal**

Mme le Maire est venue constater que le chemin communal en face du chemin de la Bergerie nécessite une intervention pour boucher les trous et réparer les dégâts causés par la pluie.

Il est proposé de voir avec l'entreprise Mermillod pour faire un devis et voir ce qu'il est possible de faire.

Courrier reçu d'un habitant en recommandé avec accusé de réception

Mme le Maire lit un nouveau courrier de délation reçu en recommandé dénonçant des anomalies chez plusieurs résidents sur les espaces publics, avec une signature cette fois-ci.

Certains éléments de cette lettre ont déjà été transmis aux propriétaires par courrier.

Fin de séance : 20h40

Prochaine séance : **le mardi 18 février 2025**

SEANCE PRIVEE

Le secrétaire de séance
Mme CHARVET Claudette

Mme le Maire,
Mme ZAMPARO Justine,